

DEPARTEMENT DU VAR

REPUBLIQUE FRANCAISE

**CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE LA VILLE DE FREJUS**

JPP/CRH/GR

**EXTRAIT  
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION****SEANCE DU 31 JUILLET 2024**

Effectif du Conseil d'Administration	17
Membres en exercice	17

Télétransmission en Préfecture	02 Aout 2024
Date Réception	02 Aout 2024

Le trente et un juillet deux mille vingt-quatre, à dix-sept heures trente, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de la Ville de Fréjus, régulièrement convoqué le 25 juillet 2024, s'est réuni au Centre Communal d'Action Sociale (Salle de réunions), le Kipling, 305 avenue Aristide Briand à Fréjus, sous la présidence de Monsieur David RACHLINE, Président du Centre Communal d'Action Sociale, représenté par Mme Nassima BARKALLAH, Vice-Présidente.

**PRESIDENT** : Monsieur David RACHLINE, représenté par Mme Nassima BARKALLAH, Vice-Présidente.

**PRESENTS** : Mmes CREPET, BONNOT, GATTO, SOLER, PERES,  
M. PERONA, BOURDIN, GUERIN, Membres

**ABSENTS EXCUSES** : Mmes EL AKKADI, BLESIOUS, CHIERICO, JACQUEMIN,  
M. CAVIGLIOLI, PETIT, JOUANIC, Membres

**REPRESENTES:**

Conformément à l'article R123-16 du Code de l'Action Sociale et des Familles ont donné pouvoir de voter en leur nom :

**SECRETAIRE DE SEANCE** : M. Patrick PERONA

<b>DELIBERATION N° 396 / 24</b>	<b><u>SORTIE DU 27 SEPTEMBRE 2024</u></b>
Affiché du 02 Aout 2024 Au 02 Octobre 2024	<b>A MARSEILLE EN PARTENARIAT AVEC L'ODEL VAR</b>

**Madame Nassima BARKALLAH, Vice - Présidente expose :**

Le Centre Communal d'Action Sociale souhaite organiser une sortie à Marseille, le vendredi 27 Septembre 2024 pour ses aînés.

Cette journée comprend l'aller-retour en bus avec la Société BELTRAME, la visite guidée de Grottes de Cosquer, le déjeuner sur le vieux port et le petit train jusqu'à Notre Dame avec visite de celle-ci.

Le prix par personne est de 112 € TTC soit 6384 € pour 57 personnes maximum.

La participation financière de 55 € sera demandée aux participants.

#### **LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,**

**APRES** avoir entendu l'exposé qui précède et délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés,

**FIXE** la participation des bénéficiaires pour la sortie du 27 septembre 2024 à Marseille, à **55 €uros,**

**SOMET** la présente délibération au contrôle de légalité de Monsieur le Préfet du Var,

**AINSI** fait et délibéré à Fréjus, le 31 juillet 2024 et ont signé au registre tous les membres présents, après lecture faite.

**POUR EXPEDITION CONFORME**

**POUR LE PRESIDENT  
LA VICE-PRESIDENTE**



**Nassima BARKALLAH**

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux et/ou d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Toulon dans un délai de deux mois à compter de l'accomplissement des mesures de publicité appropriées. Le tribunal peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).